Mairie de Draguignan

Département du Var

DECISION MUNICIPALE N° 17-280

OBJET : Convention d'occupation consentie à l'association « Art Scénic » pour une salle de la Maison des Sports et de la Jeunesse.

Richard STRAMBIO – Maire de la Ville de DRAGUIGNAN,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2014.023 du 17 avril 2014, modifiée par les délibérations n° 2014-125 en date du 10 octobre 2014, n° 2014-173 du 23 décembre 2014, n° 2015-155 du 12 novembre 2015 et n° 2017-111 du 12 juillet 2017, par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales susvisé ;

CONSIDERANT que pour mener à bien ses réunions, l'association « Art Scénic » a besoin de disposer ponctuellement de l'usage d'une salle communale,

CONSIDERANT la demande effectuée en ce sens par cette association auprès de la commune de Draguignan,

DECIDE :

Article 1er : la signature d'une convention de mise à disposition à titre précaire et gracieux en faveur de l'association « Art Scénic » de la salle « C » de la Maison des Sports et de la Jeunesse, selon les termes définis dans ladite convention.

Article 2 : la convention est conclue pour une durée allant du 1er Septembre 2017 au 31 Août 2018, renouvelée par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder trois ans.

La présente Décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle, conformément aux termes du Code de Justice Administrative, qu'un délai de deux mois est ouvert pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Fait à Draguignan, le 06 SEP. 2017

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan